

PROTCOLE SANITAIRE

BOUC BEL AIR VOLLEY BALL_GYMNASE GUY DRUT

***PROTCOLE SANITAIRE MIS EN PLACE SELON LES PRÉCONISATIONS DE LA FFVB
ET DU SERVICE DES SPORTS DE LA COMMUNE DE BOUC***

1. LES ENTRAÎNEMENTS

***LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES ENTRAÎNEURS ET ENCADRANTS DU CLUB ONT
L'OBLIGATION DE FAIRE APPLIQUER LES CONSIGNES CI-DESSOUS ET DE LES FAIRE RESPECTER PAR TOUS,
ADHÉRENTES, ADHÉRENTS ET PARENTS.***

L'attribution de nos créneaux d'entraînement est liée au respect et à l'application des consignes ci-dessous. Toute personne refusant de les appliquer (y compris le port du masque pour circuler), sera exclue de l'entraînement.

LES GESTES BARRIÈRES

- **Les gestes barrières seront appliqués partout**, en toutes circonstances, dans toute l'enceinte du complexe sportif.
- **Le port du masque** sera obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans **et ne sera enlevé que lors de l'entraînement. Tout déplacement hors du terrain (toilettes, couloirs) implique le port du masque.**
- **Désinfection des mains** : chaque adhérent devra se munir d'une bouteille de gel hydroalcoolique. En supplément, l'entraîneur disposera une bouteille sur la table à gauche en rentrant. Elle devra être mise dans le placard du Bureau à la fin des créneaux (placard de gauche).
- **Le lavage des mains** devra être réalisé à plusieurs reprises lors de l'entraînement ou des matchs.

MESURES D'HYGIÈNE

- **Manipulation et Désinfection obligatoire des ballons avant et après l'entraînement, uniquement par l'entraîneur.** Des bouteilles de spray désinfectant, achetées par le Club, sont à disposition dans le placard Bureau, avec possibilité d'utiliser un chiffon à imprégner. Ne pas oublier de les remettre dans le placard svp.
- **Utiliser** une gourde personnelle

ACCUEIL DES JEUNES JOUEURS ET DES PARENTS

- **Les parents n'ont pas l'autorisation de circuler dans l'enceinte du complexe.** L'entraîneur ira chercher, dans le hall principal, les jeunes et les ramènera à la fin de l'entraînement, selon le sens de circulation.
- Sur les terrains, éviter le croisement entre les joueurs des différentes équipes. Demander aux joueurs de mettre leurs sacs et gourdes à proximité du terrain.

VESTIAIRES ET DOUCHES : ne sont pas accessibles dans le cadre des entraînements.

PUBLIC : pas de public dans le gymnase, ni dans les gradins durant les entraînements ou tournois.

REMISE DES DOSSIER D'INSCRIPTION

Tous les dossiers complets devront être **remis uniquement aux entraîneurs soit par les adhérents (dans le gymnase) ou par les parents (dans le hall d'accueil).**

Éventuellement, une permanence pourra être tenue à l'extérieur du gymnase (mail d'information).

S'IL Y A UN CAS DE COVID-19 DANS L'ÉQUIPE (joueurs.euses et/ou staff et encadrement)

• **Personne symptomatique (fièvre, toux, migraines etc...)** : la personne ne doit pas venir au Club et elle doit l'informer. Elle doit consulter son médecin traitant.

Pour le Club :

- **Cas contacts probables avec personne symptomatique** (*personnes étant dans les mêmes espaces que la personne symptomatique et ayant eu des contacts hors distance physique prescrite -1m-avec la personne symptomatique*) : pas d'entraînement pour toute l'équipe en attendant les résultats des tests de la personne symptomatique.

• **Cas confirmé de COVID-19** : informer le club, isolement pendant 14 jours, test négatif et avis médical avant la reprise, reprise progressive.

- **Cas contacts probables avec cas confirmé** (*personnes étant dans les mêmes espaces que le cas confirmé et ayant eu des contacts hors distance physique prescrite -1m-avec le cas confirmé*) : la personne doit communiquer la liste des personnes à l'Agence Régionale de Santé. Les personnes (J-0 et J+7) doivent être testées et isolement pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé.

Pour le Club :

A minima toute l'équipe doit être testée et les cas contacts doivent rester isolés en attendant le résultat. Si toutes les personnes s'avèrent négatives aux tests, les entraînements normaux peuvent reprendre (sauf pour le malade).

• **Si plus de 2 membres de l'équipe malades : arrêt pendant 14 jours des entraînements.**

CAS DE COVID A L'EXTERIEUR DU CLUB

• **Cas contact probable hors Club** (*personne du Club étant dans les mêmes espaces qu'un cas confirmé et ayant eu des contacts hors distance physique prescrite -1m-avec le cas confirmé*) : la personne doit informer le Club et ne pas venir au club. Isolement pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé, ou plus tôt après un résultat négatif au test.

Merci à tous pour votre collaboration à ce Protocole et prenez soin de vous et des autres.

Le 28 août 2020,

Le Bureau du BBAVB

